

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 8 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 1<sup>er</sup> février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Nombre de délégués participant au vote : 13

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE  
Suzanne LELAURE Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Aurélia AUDRAIN, Michaël DAVID,

Elues Ligné : Maurice PERRION Anne-Marie  
CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE  
TEXIER, Florence BEZIER

**Suppléants présents :**

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

**Suppléants absents excusés :**

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Le Cellier : Alix ERMENEUX, Stéphanie  
HERBETTE

Elus LIGNE : Aurélie VASSAULT DUVAL

**Titulaire absent excusé :**

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline ORTHION

Elus Mouzeil : Daniel MOULIN

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BÉRITAULT

**N°08.02.2023-10 : DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) joint à la présente délibération a été présenté par Mme La Présidente. Il présente le bilan financier 2022 et les perspectives 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi qu'une présentation sur l'état du personnel et ses caractéristiques.



Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 13</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2023.

Pour extrait conforme aux registres  
La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :